

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Devenir
animateur /
directeur
socioculturel

DU 14 MARS 2024
AU 26 SEPTEMBRE 2025

BPJEPS Loisirs Tous Publics


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



STAJ AuRA
20 bis Av. St Martin
26200 Montélimar

Renseignements & inscription
04 75 00 59 74
contact@stajaura.fr

Centre de Formation et d'Apprentis

www.stajaura.fr



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se former pour devenir **animateur et directeur professionnel**, chargé de l'animation socioculturelle d'une structure accueillant un public enfant et jeune.

Pouvoir travailler en tant qu'animateur ou directeur d'Accueil Collectif de mineurs.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Formation qui se déroule à Montélimar du **14 Mars 2024 au 26 septembre 2025**, 630h de contenus théoriques soit 90 journées de 7h et entre 900 et 1200h de formation en structure.

CONDITIONS D'ACCÈS

- o Avoir **18 ans** ;
- o **Attester d'une expérience** aux fonctions d'animation de groupe de **200h minimum** ou posséder un titre ou diplôme de dispense suivant : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, BAFA, BAFD, BAC PRO service de proximité et vie locale, BAC PRO Agricole (toute option), Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option), BPJEPS (toute spécialité) ;
- o Être **titulaire du PSC 1**, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU (niveau 1 ou 2) ou SST ;
- o Satisfaire aux épreuves de sélection.

MODALITÉS DE SÉLECTION

- o Discussion avec deux experts certificateurs sur les motivations ;
- o Entretien à partir d'un écrit personnel sur une expérience ou un article court sur une animation
- o Questionnements à partir de cet entretien sur des problématiques, à partir de situations fréquemment rencontrées dans le milieu professionnel

FORMATION EN ALTERNANCE

Les stagiaires BPJEPS LTP doivent pouvoir mettre en pratique leurs acquis théoriques sur un lieu de stage.

Cette alternance doit se faire en accueil collectif de mineurs.

Pour tous les candidats qui n'ont pas de structure d'accueil, nous pouvons vous accompagner dans vos recherches. Contactez-nous !

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

3 ÉPREUVES CERTIFICATIVES :

UC1 et 2 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure, et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

RÉDIGER UN DOCUMENT « PROJET » DE 20 PAGES + ENTRETIEN AVEC DES EXPERTS DE 45 À 60MN

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du "loisirs tous publics" et de la direction d'accueil collectif de mineurs

STAGE PRATIQUE DE 28 JOURS + DOCUMENT « BILAN » DE 20 PAGES + ENTRETIEN AVEC DES EXPERTS DE 45 À 60MN

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du "loisirs tous publics"

ANIMATION D'UNE SÉANCE AVEC DU PUBLIC + RÉDACTION D'UN DOCUMENT « PROJET D'ACTIVITÉ » + ENTRETIEN 30MN AVEC DES EXPERTS.

TARIFS

Pour un parcours complet : 630h de formation à 10,50€ de l'heure

Pour un parcours partiel UC1/2-UC4 490h de formation à 12 € de l'heure

Pour un parcours partiel UC3 140h de formation à 12 € de l'heure

Pour un parcours partiel UC3-UC4 315h de formation à 12 € de l'heure

Nous contacter pour un devis

FINANCEMENTS

PAR L'EMPLOYEUR :

- Via un OPCO (Opérateur de Compétences) ;
- Par fonds propres de la structure ;
- Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (pour les salariés).

PAR LE STAGIAIRE :

- Pôle emploi (en direct ou via les missions locales) ;
- Conseil régional (pour les demandeurs d'emploi) ;
- Auto financement.

DES FORMATEURS ET INTERVENANTS DE TERRAIN

Pendant cette formation vous pourrez vous appuyer sur des formateurs et des intervenants issus du monde de l'animation. Vous rencontrerez des professionnels passionnés par leur métier ou leur domaine de compétences.

